

Document

Sécurité: les mesures annoncées par Nicolas Sarkozy (30.05)

AP – 28.05

Voici les principales mesures annoncées jeudi par Nicolas Sarkozy dans son discours sur la sécurité:

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES:

- habilitation des chefs d'établissement et des conseillers principaux d'éducation à contrôler les sacs et cartables et à saisir les armes trouvées
- installation au cas par cas, en cas de nécessité, de portiques de détection
- création d'une équipe mobile auprès de chaque recteur, susceptible d'intervenir en renfort auprès des chefs d'établissement. Les rectorats de Versailles et de Créteil en disposeront les premiers, à la rentrée 2009
- affectation des réservistes de la police nationale, policiers à la retraite ou volontaires qualifiés, au renforcement de la sécurisation des établissements
- généralisation des policiers référents auprès des établissements et accélération de l'intervention de la police dans les établissements scolaires
- réalisation d'un diagnostic de sécurité dans 1.500 établissements scolaires sensibles, dont 184 en urgence
- installation "là où c'est nécessaire", de systèmes de vidéo-surveillance, après le vote de la future loi d'orientation

BANDES ET VIOLENCES URBAINES:

- opérations coup de poing dans 25 quartiers sensibles
- affectation de 300 policiers supplémentaires en Seine-Saint-Denis
- renforcement de la vidéo-surveillance grâce à la future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI), qui ne sera présentée au Parlement qu'à l'automne
- renforcement de la lutte contre les bandes après l'adoption de la proposition de loi déposée par Christian Estrosi, qui ne sera examinée par les parlementaires avant la fin juin

LUTTE CONTRE LES TRAFICS

- implication plus grande des agents du fisc et des douanes dans les quartiers sensibles
- renforcement des textes destinés à saisir fiscalement les sommes issues des activités illicites
- création d'un groupe commun à la direction centrale du renseignement intérieur et la direction centrale de la police judiciaire pour élaborer un plan d'action contre le trafic d'armes
- réflexion sur le durcissement de la répression pénale du trafic d'armes
- création d'une équipe commune d'enquête européenne sur le trafic d'armes

- création dans les sûretés urbaines les plus concernées de groupes spécialisés dans la lutte contre les trafics criminels de drogue et d'armes

ORGANISATION DES FORCES DE L'ORDRE

- création par décret d'une direction interdépartementale de la sécurité publique en Ile-de-France, sans attendre le vote de la LOPPSI qui doit créer cette police d'agglomération
- recrutement de 1.000 officiers de police judiciaire supplémentaires
- mise en place d'un plan de lutte contre les cambriolages dans la dizaine de départements les plus touchés, avec 130 gendarmes supplémentaires
- élaboration d'un plan gouvernemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes
- création de tableaux de bord mensuels départementaux de la délinquance, qui donneront lieu à un rapport mensuel au Parlement